

Ambert, le 23 mai 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de la prochaine réunion de notre Conseil de Communauté qui se tiendra le :

**Jeudi 2 juin 2022, 18 h,**  
**Salle multi-activités d'Arlanc**

L'ordre du jour du conseil sera le suivant :

**I- ADMINISTRATION GENERALE**

-	Compte rendu des décisions	Information
-	Décision Modificative n°1	Délibération (rapport n°1)
-	Abattoir Intercommunal – Réalisation d'une ligne de trésorerie	Délibération (rapport n°2)
-	RH – Modification du tableau des emplois	Délibération (rapport n°3)
-	RH – Création du Comité Social Territorial (CST)	Délibération (rapport n°4)
-	RH – Règlement intérieur ALF	Délibération (rapport n°5)
-	RH – Plan de formation 2022	Délibération (rapport n°6)

**II- PÔLE « AGRICULTURE - FORET - EAU – AMÉNAGEMENT DURABLE »**

-	PLUi de Cunlhat – Prescription révision allégée n°2	Délibération (rapport n°7)
-	PLUi de Cunlhat – Prescription révision allégée n°3	Délibération (rapport n°8)
-	Convention PIG Départemental « Habiter mieux » 2022/2024	Délibération (rapport n°9)
-	Adoption du PCAET	Délibération (rapport n°10)

**III- PÔLE « ÉCONOMIE »**

-	Nouvelle grille tarifaire – Taxe de séjour	Délibération (rapport n°11)
-	ZA de Marat – Vente de terrain	Délibération (rapport n°12)

**IV- PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

-	Convention pour l'utilisation de la déchetterie de St Germain l'Herm	Délibération (rapport n°13)
-	Convention ALF-VALTOM – bennes à désamianter	Délibération (rapport n°14)
-	Convention ALF-VALTOM – caractérisation OM	Délibération (rapport n°15)
-	Convention ALF-VALTOM – transfert de propriété des composteurs	Délibération (rapport n°16)
-	Convention avec l'éco-organisme CYCLEVIA	Délibération (rapport n°17)

Je vous rappelle que depuis le 15 novembre, la loi de Vigilance sanitaire a rétabli les règles dérogatoires applicables aux assemblées délibérantes, et ce jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum rapporté au tiers des conseillers présents ;
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

Veillez agréer, chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Daniel FORESTIER



**Destinataires :**

Conseillers communautaires  
Monsieur le Sous-préfet d'Ambert  
Mairies  
La Montagne  
La Gazette